



NAO à AIDES le 21 juin : **En GRÈVE pour** **nos salaires et nos** **conditions de travail**

Les NAO c'est quoi ?

Ce jeudi 21 juin auront lieu les prochaines NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), où les délégations syndicales SUD et CGT de AIDES seront reçues par la direction pour négocier sur les salaires et l'organisation du temps de travail.

Contre une politique salariale à deux vitesses

D'un côté, l'ancien DG part en rupture conventionnelle (sans changer de bureau) avec au moins 60 000€ d'indemnités de départ, et en 2016 les DG ont touché un 13ème mois à 7500€. D'un autre côté, lors de la 1ère réunion NAO 2018 du 17 mai, la direction nous propose 15€ brut d'augmentation mensuelle, et refuse (pour le moment...) de verser à toutes et tous une prime annuelle collective.

Bonne nouvelle : la direction semble (enfin) accepter de compter double le travail du dimanche...

Mauvaise nouvelle : la direction veut encore exclure de ce dispositif les formations, les événements de la vie associative (plénières, assises...) et les interventions en milieu festif techno (free party, teknival).

Lors des NAO du 21 juin, SUD et la CGT porteront ensemble les revendications de tou.te.s les salarié.e.s du réseau AIDES

La plateforme revendicative (voir au verso) constitue notre mandat pour négocier avec la direction lors des NAO du 21 juin. Elle a été élaborée de manière unitaire par l'ensemble des représentants du personnel (CE, DP et CHSCT), en lien avec de nombreux salarié.e.s lors de réunion d'expression et de mobilisation qui se sont tenues depuis un an. Les sections syndicales représentatives de AIDES (SUD SANTE SOCIAUX et CGT) défendront ensemble ces revendications lors de la NAO.

Pour que la direction nous entende, nous avons besoin d'un rapport de forces :

La position de la direction lors de la NAO du 17 mai dernier nous montre que de simples négociations à froid ne suffisent pas. Pour que nos revendications soient entendues et prises en compte, nous avons besoin de créer un rapport de force. C'est pourquoi nous invitons l'ensemble des salariés de l'association à se mobiliser massivement :

Tous en Grève le 21 juin :

**De 11h30 à 14h : Assemblée générale des salarié.e.s de AIDES
à la Tour Essor (*amenez votre manger !*)**

**A partir de 14h : Rassemblement à la Tour Essor pour se
faire entendre de la direction lors des NAO**



Section syndicale SUD Santé Sociaux de AIDES

SUD = Un syndicat Solidaire Unitaire Démocratique - www.sudsantesociaux.org

Plateforme revendicative pour les NAO de AIDES du 21 juin 2018

TEMPS DE TRAVAIL

Congés Payés : Mise en place d'une septième semaine de congés payés (5 semaines de congés payés légaux + 2 semaines de congés semestriels)

Travail du dimanche et jours fériés : Que toute heure travaillée le dimanche ou un jour férié soit comptée double

CARAÏBES

Coût de la vie : Face à la cherté de la vie dans les Caraïbes par rapport à la métropole : **Augmentation de 150€ bruts des minima d'embauche pour tous les salariés des cat 5, 4 et 3 de la Région Caraïbes**, à l'image de l'indemnité enclavement dont bénéficie le TA de Guyane depuis 2017.

Frais de transports domicile travail : Remboursement à 50% des frais de transports réels domicile-travail (De nombreux collègues sont obligés d'utiliser des transports « clandestins » face à la carence de transports publics dans les Caraïbes)

TA Guyane : Face aux déserts médicaux et administratifs et face à l'absence de transports collectifs en Guyane : Autorisation pour les collègues de Guyane vivant dans des zones isolées de jours d'absence rémunérés nécessaires pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux et administratifs avec prise en charge des frais de déplacements afférents.

REMUNERATIONS PRIMES-SALAIRES

Augmentation collective des salaires mensuels : L'inflation depuis un an s'élevant à 1,6%, nous demandons une augmentation de tous les salaires mensuels de 38€/mois (c'est-à-dire 1,6% du salaire mensuel moyen de AIDES)

Prime annuelle collective : En 2016, l'ensemble des salariés ont bénéficié de 950€ de prime

annuelle collective (à l'exception des 3 DG qui se sont eux octroyés une prime annuelle collective de 7500€ chacun). En 2017, cette prime a été réduite et ne s'est élevé qu'à 800€... Pour 2018, nous demandons que soit versée à chaque salarié une prime annuelle collective équivalente à 1691€ brut (versée pour moitié en juin, pour moitié en novembre ou décembre).

Retour à l'indexation automatique des minima d'embauche sur l'augmentation du SMIC (+1,24% au 1^{er} janvier 2018) comme cela fut le cas de 2008 à 2013.

Revalorisation des plus bas salaires : Tous les salariés ayant 6 mois d'ancienneté (ou plus) dont le salaire est inférieur ou égal à 1790€, verront automatiquement leur salaire revalorisé afin d'atteindre 1791€.

Revalorisation du point de l'Accord AIDES IDF de 3€72 à 3€78, afin de suivre le point de la CC66, sachant qu'à AIDES, la valeur du point est bloquée à 3€72 depuis 2011.

Revalorisation des plus bas salaires en Ile de France : Depuis 2008, les minima d'embauche des cat 4 et 5 sont valorisés de 150€ brut en Ile de France par rapport au reste du réseau, du fait de la cherté de la vie en IdF. Le minimum d'embauche en IDF est donc de 1841€. De ce fait, les salariés les moins bien payés d'Ile de France n'ont pas bénéficié des mesures de revalorisation pour les plus bas salaires qui ont eu lieu en 2017. Nous demandons donc que tous salariés d'Ile de France ayant au moins 6 mois d'ancienneté (ou plus) dont le salaire est inférieur ou égal à 1940€ voient automatiquement leur salaire revalorisé afin d'atteindre 1941€.

Mise en place d'une prime mensuelle liée à l'ancienneté : à partir de trois ans d'ancienneté, versement d'une prime mensuelle liée à l'ancienneté différenciée du salaire de base : Prime de 10€ par mois par année d'ancienneté, plafonnée à 20 ans d'ancienneté (donc 200€).

Ces revendications ont été élaborées de manière unitaire et inclusive par l'ensemble des IRP (DP, CE, CHSCT), par les salariés mobilisés, et par les Sections syndicales SUD et CGT